Nos Réf. : PI/CG/PS n°07-627 Affaire suivie par : Sandrine Mertz



Mennecy, le 9 octobre 2007

Objet: Ligne de bus 18-10 B

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a bien reçu vos réclamations concernant la ligne 18-10 B et ses nouveaux horaires mis en place depuis le 27 août 2007.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser que cette modification était nécessaire, d'une part pour éviter que les usagers de la commune de Leudeville n'aient plus aucune desserte de bus, suite à la disparition de la ligne exploitée par Véolia Transports sur cette commune, et d'autre part pour la rendre plus attractive au regard de la baisse de fréquentation régulière que nous avions constatée et ainsi limiter la hausse du déficit.

Des usagers ont fait part de leur mécontentement à la suite de cette restructuration qui les privait de certains services de passage anciennement assurés.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a immédiatement demandé à Véolia Transport d'engager une étude pour proposer une solution la plus adaptée aux besoins des voyageurs.

Cette étude a porté essentiellement sur l'analyse des possibilités de rajout de fréquences de passage en fonction des attentes des usagers. Toutefois, face aux encombrements en heures de pointe, certaines courses ne peuvent pas être mises en place car cela engendrerait une perte de ponctualité des bus et une non-correspondance avec les trains de la ligne C du RER.

Bien que le rétablissement de la ligne à son état initial ne soit pas envisageable pour les raisons évoquées ci-dessus, certains aménagements d'horaires sont donc proposés. Les horaires de bus le soir seront adaptés aux correspondances avec le RER C de Brétigny-sur-Orge.

Par ailleurs, deux courses seront rajoutées à 16h37 et à 19h38 au départ de la gare RER de Brétigny-sur-Orge en direction de Vert-le-grand pour permettre une meilleure amplitude-horaire pour les voyageurs de cette ligne.

Les nouveaux horaires de la ligne 18-10B joints en annexe seront applicables à partir du lundi 8 octobre 2007.

En souhaitant que ces adaptations permettront de répondre à votre attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DU VAL PESSONNE

Patrick MBERT

Président de la Communauté de Communes

du Val d'Essonne

Conseiller Général de l'Essonne

A partir du 9/07/2007 - NOUVELLE ADRESSE

LOCAUX ADMINISTRATIFS: 8, rue de la Poste BP 63 - 91540 MENNECY DISCOVAILESSONNE.COM - WWW.CC-val-essonne.fr

nunduré de Communes du Val d'ESSONNE -